



Département de Seine-et-Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 20 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 20 décembre à vingt heures trente minutes, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en présence du public, sous la Présidence de Monsieur Pascal HIRAUX, Maire.

**Etaient présents :**

Pascal HIRAUX, Maire

Gérard DUBOIS, Isabelle GUERROUDJ, Christian GUILLEMINOT, Sébastien GERAL, adjoints

Clémence MIQUEL-TRANCHÉ, Alain SANCHIS, Ghislaine CHAMBE, Guy BONGIORNO, Jean-Pierre AUBRY, conseillers.

**Était absent représenté :**

Pascal BRAUN par Pascal HIRAUX.

**Etaient absents excusés :**

Mikael HOUREZ, Rémi PELLETIER, Philippe DELMOTTE.

Isabelle GUERROUDJ est élue secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20h30 après avoir constaté que le quorum était atteint.

La séance continue par l'approbation du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2023, procès-verbal approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Désignation d'un correspondant défense
2. Budget : Décision Modificative n°3
3. Budget : Décision Modificative n°4
4. Demande de subvention au titre de la DETR 2024 auprès de l'État

**QUESTIONS DIVERSES**

**1. DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE**

Délibération ajournée faute de candidat.

**2. BUDGET : DECISION MODIFICATIVE N°3**

M. le Maire explique aux membres du conseil municipal, que le montant budgétisé en dépense d'électricité avait été revu à la hausse pour le budget 2023. Malgré cette prévision, le montant n'est pas suffisant pour mandater les dernières factures de l'année 2023.

M. le Maire explique également que suite au départ de l'agent d'entretien, en mai dernier, un recrutement avait été lancé. Malheureusement, le recrutement est resté infructueux. Pour pallier ce problème, une entreprise de nettoyage a été engagée, depuis cet été. Le budget concernant le recours à une entreprise de nettoyage n'avait pas été budgétisé. De ce fait, il est nécessaire de prélever sur le budget alloué aux frais de personnel vers le chapitre à caractère général.

M. Le Maire informe également, que les dépenses en « alimentation » ont augmenté cette année.

Suite aux explications de M. le Maire, il convient de prendre une décision modificative, en fonctionnement, comme suit :

- compte 6413 : - 5 000.00 €
- compte 6450 : - 8 000.00 €
- compte 6283 + 13 000.00 €  
(nettoyage locaux par une entreprise )
  
- compte 65748 : - 500.00 €
- compte 60623 (alimentation) : + 500.00 €
  
- compte 6588 : - 9 000.00 €
- compte 60612 (électricité) : + 9 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour effectuer cette décision modificative.

Arrivée de Clémence MIQUEL-TRANCHÉ

### **3. BUDGET : DECISION MODIFICATIVE N°4**

La Commune a signé une convention avec CPA Conseil pour le projet d'aménagement de la rue et ruelle Saint Pierre. Le montant de cette dépense n'avait pas été prévu au budget 2023, en section d'investissement, opération 28.

De ce fait, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

- compte 212 (agencement et aménagement terrain) op 28 : - 30 000.00 €
- compte 231 (autres immobilisations en cours) op 28 : + 30 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour effectuer cette décision modificative.

### **4. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2024 AUPRES DE L'ETAT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la ruelle St Pierre. Celui-ci résulte de la nécessité de refaire cette rue à la suite des travaux d'effacement des réseaux aériens et de la remise aux normes des réseaux d'assainissement. Les travaux envisagés permettront également la réalisation d'une 'raquette' de retournement à l'extrémité de la ruelle aujourd'hui en impasse et au bout de laquelle les engins de secours et de services ne peuvent manœuvrer.

Il rappelle qu'il peut être sollicité une subvention auprès de l'État au titre de l'aide à l'investissement 2024 « Toutes subvention d'Etat (DETR, DSIL, Fonds verts) ».

## PROJET : Aménagement de la ruelle St Pierre

Le montant total prévisionnel de ce projet est le suivant :

Montant HT	485 471,24€
TVA 20 % :	97 094,25 €
Total TTC :	582 565,49 €

Le financement de cette opération serait le suivant :

État, Toutes subventions d'Etat 2024, montant de subvention sollicité à 20 % :	97 094,25 €
---	-------------

Région Ile-de-France, Contrat Rural, 40% d'un montant retenu à 346 750,00€ HT, A solliciter :	138 700,00 €
--	--------------

Département de Seine-et-Marne, Contrat Rural 30% d'un montant retenu à 346 750,00€ HT, A solliciter :	104 025,00 €
--	--------------

Total des Subventions :	339 819,25 €
Soit un taux de subventionnement total :	70,00 %

Reste à charge HT de la commune. :	145 651,99 €
TVA 20 % à provisionner :	97 094,25 €
Total TTC à charge de la commune :	242 746,24 €

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention des subventions Etat - Exercice 2024 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le projet d'investissement de l'opération « **Aménagement de la ruelle St Pierre** », présentée pour un montant total de **485 471,24 euros Hors Taxes (HT), soit 582 565,49 euros toutes taxes Comprises (TTC)** et le taux de financement demandé,
- Décide de présenter un dossier de demande de subvention Etat dans le cadre du programme 2024,
- Décide d'inscrire la dépense au budget primitif 2024, à l'opération 28 - section Investissement ;
- S'engage à ne pas commencer les travaux avant d'avoir l'accusé réception du caractère complet du dossier ou la notification de demande de subvention auprès de l'état,
- S'engage à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 10 ans,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires au financement et à la réalisation de cette opération.

### QUESTIONS DIVERSES :

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire aborde les questions diverses et fait un point sur les subventions versées en décembre :

- Subvention dans le cadre du FER 2023 pour le remplacement des radiateurs de l'école : subvention de 9 292,26 € (montant des travaux : 22 301,41 € TTC),
- Subvention dans le cadre des « amendes de polices » pour la création d'un plateau surélevé, route de Juilly, aux abords de l'école et une liaison piétonne avec le foyer rural : subvention de 14 000 € (montant des travaux : 41 040 € TTC).

La secrétaire de mairie présente à l'ensemble du conseil municipal la synthèse du Rapport Social Unique 2022 de la Commune (politique des Ressources Humaines de la mairie de Montgé-en-Goële).

M. Gérard DUBOIS, annonce, aux membres du conseil municipal, le retour de la statue d'un Saint de l'église, après sa restauration par l'autoentreprise « les 1001 nuances de Julie ».

Une deuxième statue sera restaurée l'année prochaine.

M. DUBOIS explique que l'entreprise DETRY a procédé à un contrôle de la toiture de la sacristie de l'église et il s'est avéré que la toiture est en très mauvais état. Les travaux s'élèveraient à 26 466 € TTC. M. DUBOIS a envoyé une demande de subvention au ministère de l'Intérieur et de l'Outre Mer, au titre du Bureau Central des Cultes, pour la réfection de l'église.

M. Dubois demande aux membres du conseil municipal de bloquer la date du 7 décembre 2024 sur leurs agendas. En effet, une commémoration sera organisée pour célébrer la chute d'un avion militaire survenue en décembre 1944.

M. DUBOIS dénonce des maltraitements animaux. En effet, des individus ont lancé des pierres sur des chevaux et en ont blessé un. Les gendarmes ont été prévenus et ont appréhendé 3 jeunes gens. Il précise que les chevaux sont les animaux les plus protégés.

Mme Isabelle GUERROUDJ informe que les décorations de Noël ont été mises en place sur la Commune et remercie tous les bénévoles pour leur participation. Elle évoque le manque de place pour le stockage des décorations qui engendre des détériorations chaque année.

Mme GUERROUDJ fait un point sur les évènements passés et à venir :

- Le 2 décembre 2023 : l'arbre de Noël. Les grands se sont rendus au Grand Rex pour assister à la séance du film « Wish Asha et la bonne étoile » et à la féerie des eaux. Les petits ont assisté à un spectacle au Foyer rural et ont été rejoint par les grands pour partager le goûter et recevoir des chocolats. Journée très appréciée par tous.
- Le 10 décembre 2023 : le marché de Noël organisé par MSL. Malgré un temps maussade l'après-midi, les visiteurs étaient au rendez-vous.
- Le 14 janvier 2024 : après-midi convivial au foyer rural où tous les Montgéens et Montgéennes seront invités à partager une galette des rois.

Comme l'année dernière, la mairie n'organisera pas de repas des anciens mais distribuera un colis dans la semaine du 26 décembre, pour les personnes de + de 65 ans.

M. Sébastien GERAL prend la parole et remercie toutes les bonnes volontés (élus et personnel communal) pour leur participation, tout un week-end, aux travaux de rénovation de la salle du conseil municipal/salle des mariages. Pour information, cette rénovation a coûté environ 2 000 € à la Commune, tout compris.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Fait à Montgé-en-Goële, le 22 décembre 2023

Le Secrétaire de séance,  
Isabelle GUERROUDJ



Le Maire,

M. Pascal HIRAUX

